



### Nouvelles du conseil du 2 juillet 2021

#### Pour prévenir les dégâts dûs aux intempéries

La Municipalité relaye ici un appel lancé par la Préfecture du Jura bernois, à la demande de l'inspecteur des sapeurs-pompiers de l'arrondissement régional, suite aux dégâts déjà enregistrés cette année par cause d'intempéries.

#### Chacun est responsable

En cas d'orage important, les pompiers interviennent rapidement et efficacement, mais ils ne peuvent pas agir simultanément en tous les endroits. Aussi la responsabilité de limiter les points de risque et de lutter contre les inondations, lorsque c'est possible par des mesures simples, incombe en premier lieu aux propriétaires et autres locataires de biens immobiliers.

Pour prévenir tant que se peut les sinistres et les dommages matériels, diverses mesures pratiques sont donc instamment conseillées à la population de la région, dont voici les principales :

- Dégager et nettoyer régulièrement les caniveaux et grilles d'écoulement ; il convient de les contrôler tous soigneusement après chaque orage.
- Obstruer les sauts de loup (grilles ou autre aménagement surplombant une ouverture de cave ou autre local sous-terrain) et tous les autres accès que l'eau pourrait emprunter pour envahir l'immeuble ; utiliser pour ce faire des sacs de sable ou de gravier, avec des feuilles de plastique.
- Condamner les entrées de cave et autres portes situées dans des endroits dangereux (près d'un passage d'eau lors de fortes pluies notamment), ainsi que tous les points faibles des immeubles ; utiliser des sacs de sable, des planches de bois, etc. Il peut être utile et efficace aussi de creuser des rigoles, près de ces entrées, ou de placer des entraves (planches, etc.) pour détourner le flux d'eau.
- Fermer soigneusement les fenêtres des sous-sols, les réparer si elles ne sont pas parfaitement hermétiques.
- En attendant de les réparer/remplacer, obstruer les fenêtres et les portes dont l'étanchéité n'est plus optimale, ceci avec des serpillères, des chiffons, etc.
- Dès l'apparition d'eau en sous-sol, il convient de l'évacuer au plus vite, au moyen de pompes ou de seaux.
- Chaque immeuble devrait être équipé d'une pompe domestique, telle qu'en proposent les commerces de bricolage.

#### Déchèterie ouverte

Exceptionnellement, et afin notamment de permettre aux personnes touchées par les inondations et autres dégâts dûs aux récentes intempéries, la Municipalité a décidé d'ouvrir la déchèterie du Brahon demain samedi 3 juillet de 9 h à 12 h.

Rappelons qu'on peut apporter au Brahon, après les avoir préalablement triés soigneusement :

- les meubles et autres pièces de bois (débarrassés de toute partie métallique) ne provenant pas de travaux de démolition/rénovation
- les objets métalliques débarrassés de leur parties combustibles (tissu, plastique, bois, etc.)
- le carton propre (une presse est à disposition pour l'écraser)
- les appareils électriques et électroniques
- les capsules de café en aluminium
- le papier
- les piles et accumulateurs
- les tubes lumines



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

- les huiles végétales et minérales (séparément)
- les pneus
- les textiles et chaussures
- les petites quantités de déchets inertes
- les cartouches d'encre pour imprimante

### Le Législatif suit l'Exécutif

#### Un tour d'horloge pour une assemblée municipale très approbatrice

Lundi soir, 29 personnes, y compris les autorités, ont pris part à l'assemblée municipale qui représentait donc 2,37 pour cent des ayants droit. En un tour d'horloge, ce Législatif a accepté toutes les propositions du Conseil municipal.

Jean-Francis Renggli présidait cette séance, qu'il introduisait avec une minute de silence en mémoire des victimes du Covid.

#### Unanimité de mise

Les comptes communaux 2020, que nous avons présentés largement dans ces colonnes le 21 mai dernier, ont été approuvés à l'unanimité, sans qu'aucune information complémentaire ne soit requise. Dans le même temps, les ayants droit ont avalisé l'attribution de 600 000 francs au Financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale.

Rappelons simplement qu'ensuite de cette attribution, le compte général 2020 bouclait sur un solde positif de 123 400 francs. La santé des finances communales ne fait aucun doute et permet d'envisager l'avenir proche avec une certaine sérénité.

Obsolètes, parce que repris dans une loi cantonale pour le premier et devenu inutile depuis le rachat du stand pour le second, deux textes ont été abrogés, à savoir le Règlement sur l'office communal de compensation et le Règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des installations de tir La Vignerole.

Une modification de détails, sur l'Annexe 1 du Règlement d'organisation, a été approuvée avec la même unanimité.

#### Le travail social scolaire est indispensable

C'est à Iolanda Campa, directrice de l'école primaire, qu'il revenait ensuite de présenter le rôle exact d'un/e travailleur/euse social/e en milieu scolaire (TSS). Elle rappelait que la prévention, qui permet de renforcer les compétences personnelles des élèves et ce faisant d'améliorer le climat scolaire, est très importante pour créer des conditions d'apprentissage et de croissance optimales. De même, par sa détection et son soutien aux enfants en difficultés psychosociales, le/la TSS permet d'éviter une dégradation de situation potentiellement très dommageable pour les principaux intéressés.

La conseillère municipale Chantal Tschannen présentait pour sa part le volet financier de ce travail social et à elles deux, elles ont visiblement convaincu l'assemblée. Les deux nouvelles dépenses périodiques, pour le TSS de l'école primaire et celui de l'Ecole secondaire, ont été approuvées à une écrasante majorité.

#### Des lumières inutiles

Après présentation de quatre arrêtés de comptes dont le contenu figurait dans la précédente édition de ces Avis officiels (réfection routière Fin du Pertuis ; remplacement du tonne-pompe ; collecteur des eaux au Brahon ; rénovation de l'école des Prés-de-Cortébert), le chapitre des divers permettait notamment à un citoyen de demander que le Conseil municipal agisse contre l'inutilité des luminaires qui éclairent la nuit du village en permanence, autour de certaines entreprises. L'Exécutif va étudier la question dès que possible, non sans préciser qu'il devra probablement passer par une modification de règlement sur les constructions.

### Le Càd en bonne voie

Claude Auderset, conseiller municipal, informait l'assemblée concernant le projet de chauffage à distance, lequel est en bonne voie : l'intérêt des habitants est conséquent et l'on cherche aujourd'hui un terrain pour y construire le local abritant la chaudière et le combustible.

Le président des assemblées se joignait au Conseil municipal pour adresser ses vœux de bel été à toute la population.

### Un grand merci aux sapeurs et à la voirie

Lundi soir en assemblée municipale, le maire, Claude-Alain Wüthrich, faisait le tour d'horizon des nombreux événements ayant marqué l'année écoulée pour la Municipalité, à commencer par la crise sanitaire qui a induit un considérable travail supplémentaire. Le départ de René Rimaz, fin mars dernier, a créé lui aussi une situation délicate, avec davantage de travail pour les élus, qui se retrouvent à six au lieu de sept, pour un semestre encore.

Le maire exhortait conséquemment la population à faire preuve de patience et de compréhension, face à la lenteur apparente dont sont inévitablement traités certains dossiers.

Mais c'est en particulier au service des sapeurs-pompiers La Suze, ainsi qu'aux employés de la voirie communale, que Claude-Alain Wüthrich s'adressait publiquement, en les assurant de sa profonde gratitude, que partage d'ailleurs le Conseil municipal in corpore.

Les trois ruisseaux de l'Envers, ceux des Malés, de la Sarine et des Covos, ont débordé mercredi soir de la semaine dernière, ce qui a induit un nombre important d'inondations et des dommages matériels parfois importants.

« Les sapeurs-pompiers et la voirie ont travaillé jusqu'au vendredi sur ces sinistres, chapeau à eux tous », s'exclamait le maire.

Et de souligner que vendredi dernier encore, un travail lourd et complexe a dû être mené pour éviter d'autres dégâts ultérieurs. Il a effectivement fallu sortir de la Suze, à Sombeval, un impressionnant saule qui y était tombé après avoir été arraché par les bourrasques du 23 juin. Les pompiers ont procédé à ce travail, avec le soutien d'une entreprise spécialisée intervenant au moyen d'une grue. L'arbre abattu pesait pas moins de six tonnes et demie.



*Opération délicate vendredi dernier, que l'extraction d'un saule tombé dans la rivière*

### Nouvel employé

La Municipalité informe la population qu'un requérant d'asile a été engagé, pour six semaines, afin d'épauler le service de la voirie. Durant les vacances des deux employés, qu'ils prendront à tour de rôle, il travaillera avec le collègue restant.